

FANTIC A

Fiche d'identité

Nom commercial : **FANTIC A**

Composition : **KIRALAXYL (Nom ISO: BENALAXYL-M) 50 g/kg**
HYDROXYDE DE CUIVRE 150 g/kg
OXYCHLORURE DE CUIVRE 150 g/kg

N° AMM : **2180834**

Type d'action : **FONGICIDES**

Formulation : **(WG) GRANULES A DISPERSER DANS L'EAU**

Conditionnement : **10kg**

FANTIC A® apporte une forte systémie grâce au kiralaxyl® (50g/kg) ainsi qu'une bonne protection de contact grâce aux deux formes de cuivre (hydroxyde de Cu 150g/kg et oxychlorure de Cu 150g/kg). A la dose modulée de 1,5 à 2kg/ha et en positionnement précoce (apparition des inflorescences), Fantic A® présente une protection non CMR de la vigne pour 14 jours (voire 10-12 jours en situation de forte pression).



Usages autorisés

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Oignons	Trt Part.Aer.	Mildiou	2,4 KG/HA	2	3 jours	20 m
Usage : Intervalle minimum entre les applications: 7 jours. Dose :						
Tomates	Trt Part.Aer.	Mildiou	2,4 KG/HA	3	3 jours	20 m
Usage : Intervalle minimum entre les applications: 7 jours. Dose :						
Vigne - raisin de cuve	Trt Part.Aer.	Mildiou	2 KG/HA	2	40 jours	50 m
Usage : Intervalle minimal entre les applications: 10 jours Dose :						

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

FANTIC A

Culture			Dose	Max. appli	DAR	ZNT
Vigne - raisin de table	Trt Part.Aer.	Mildiou	2 KG/HA	2	28 jours	50 m
Usage : Intervalle minimal entre les applications: 10 jours Dose :						

Description

Recommandations

Mélanges

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels.

Informations réglementaires

Nom commercial :

FANTIC A



Mention d'avertissement :

Danger

Mention de danger :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

FANTIC A

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

DRE

48h

Détenteur homologation :

ISAGRO

Marque déposée :

ISAGRO

Réglementation transport ADR :

Voir FDS

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.